SYNDICAT FRANCILIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE
PIC Paris Nord Gonesse

# PROJET BASCULE DE PONTOISE

## L'accord est finalisé ! ! !

**Comme vous le savez, la priorité de l'intersyndicale n'était pas de vous négocier des primes sans se soucier de vos futures conditions de travail. Mais bien de veiller également à conserver vos emplois sur la PIC. Et s'assurer que les bras supplémentaires seront bien là aux moments voulus. Or, cela n'a pas été sans peine… Pour exemple lors de la dernière plénière du 27 juin 2013**. Une nouvelle version (V1bis) du projet d'accord nous a été présentée comme la version quasi définitive. Pourtant si nous avions laissé faire, c'était la porte ouverte à tout et n'importe quoi. Pour exemple :

### L'engagement sur le modèle social avait disparu

Dans la V1 bis, La Poste avait carrément effacé le paragraphe qui indiquait son choix d'une politique sociale ambitieuse se traduisant par la valorisation des femmes et des hommes de la PIC. Elle ne souhaitait donc plus préserver le capital santé de ses agents, leurs aptitudes et leurs connaissances. Grâce à notre détermination, ce paragraphe est miraculeusement revenu…

### L'engagement sur les emplois serait passé à la trappe

Dans la version 1 de l'accord, nous avions réussi à pousser la direction locale à s'engager à maintenir les régimes de travail existants tant en jour qu'en nuit. Mieux, un gel des positions de travail en nuit était acté jusqu'en juin 2014. Si l'intersyndicale n'avait pas veillé au grain, la mention disparaissait dans la V1 bis. Pire, rien ne garantissait le transfert des 100 chaises puisque cela n'apparaissait nulle part. Aujourd'hui, c'est enfin porté…

### Et les primes ? Nous direz-vous !!!

Malheureusement pas de grands changements. Si nous avons obtenu une prime unique pour tous, celle-ci reste de 800 € bruts dont 75% sont soumis à conditions. 200 € dépendront du respect des dates de bascules des KUBS, du tri arrivée PRIO et du tri arrivée ECO. 400 € seront soumis aux atteintes d'objectifs de QS sur l'intra D lettre PRIO, l'intra D lettre verte et le MD7 tant sur le trafic 75 que 95. Pire, tout point entamé manquant amputera la somme de 20 €.

Seule avancée, les paiements des deux premières primes s'effectueraient en décembre 2013. La seconde prime serait versée au second semestre 2014.

## Le projet d'accord

***Le maintien de l'ensemble***
***Des régimes de travail***
*Pour les agents*
*Et les pilotes de production*

***L'abondement du CAP 2013***
*De 100 positions de travail*
*Supplémentaires,*
*dont 15 en nuit*

***Maintien de la force permanente***
***des services de nuit***
*Constatée à la date de signature de l'accord majorée de 15 postes supplémentaires.*
*Ces postes seront réservés aux collègues de Pontoise*

***Prime unique de 800€ bruts***
*Dont 75% sont soumis à conditions :*
*Du respect des dates de bascules*
*De l'atteinte des objectifs de QS*

***Venez en débattre***
***Lors de nos HMI***
***Des 10 et 11 juillet***
***en présence***
***de la CGT et de SUD***

## Il sera mis en signature le 2/09 ! ! !

## La V0
## (version sans accord)

***400 € bruts aux agents***
*exposés 14 jours*
*plus de 6 heures aux nuisances*
*du démontage de la MTLE*

***100 € bruts aux agents***
*ayant travaillé 15,5 vacations*
*au chantier manuel*
*durant le mois de février 2013*

***150 € bruts***
***aux 100 premiers volontaires***
***qui maitriseront le tri 95***
*40 pour le flux industriel*
*40 pour l'arrivée PRIO*
*20 pour les brigades*
*13h/20h et 13h30h/21h30*

***4000 € bruts***
*à tout agent de nuit*
*qui basculerait en jour.*
*+*
*maintien des heures de nuits*
*s'il libère une place*
*pour un collègue de Pontoise*

***Nos militants viendront***
***vous consulter***
***prochainement.***
***Donnez –leur votre avis***
***Ne laissez personne***
***décider à votre place***

# S'il n'y a pas d'accord ce sera la V0 ! ! !

Pour que le texte de l'accord s'applique, il faudra, le 2/09/2013 qu'au moins deux organisations syndicales signent. Puisqu'elles doivent à elles seules ou à plusieurs représenter 30% des voix du personnel. Sans cet engagement, en l'absence de signataire, ce sera la V0 qui s'appliquera.

### Et que dit la V0 ?

- Qu'en compensation des nuisances des travaux liés au démontage de la MTLE, une prime de 400 € bruts sera versée aux agents présents 14 jours durant le démontage. Bien entendu, sur des horaires correspondant aux heures d'intervention. Un barème est d'ailleurs mis en place faisant varier la prime de 0 à 400 € suivant le temps d'exposition aux nuisances.
- Qu'une prime de 100 € bruts sera versée aux agents ayant travaillé au moins 15,5 vacations sur le chantier de tri manuel durant le mois de février 2013.
- Qu'une prime de 150 € bruts sera versée aux 100 premiers agents qui maitriseront le tri du 95. Sachant que les besoins seront de 40 pour le flux industriel, 40 pour l'arrivée PRIO, 20 pour les brigades 13h/20h et 13h/21h30.
- Que tout volontaire pour quitter la nuit percevrait 4000 € bruts (2500 € de l'accord de 2007 et 1500 € de la PIC). S'il laissait sa place à un collègue de Pontoise, il aurait le maintien des heures de nuit à taux plein pendant 1 an et à 50% les 6 mois suivants.

# Et la CFDT dans tout cela ?

**Nous ne pouvons que dénoncer la manière dont ce sont passées ces discussions. Notamment qu'une organisation syndicale ait choisi de la jouer cavalier seul, sans pour autant obtenir des avancées pour vous, agent de la PIC. Elle a préféré créer des polémiques, faire le jeu de la boîte plutôt que de voir votre intérêt. Pour preuve, elle a toujours refusé la main tendue de l'intersyndicale. Refusé également de s'asseoir autour d'une table pour en discuter. Alors qu'elle savait pertinemment qu'à 4 nous aurions été encore plus nombreux et plus forts face à une Direction qui avance coûte que coûte… Qu'a-t-elle eu en échange ?**

**Aujourd'hui, nous voilà à la version finalisé de l'accord. Et début septembre chacun devra faire un choix. Pour la CFDT, nous ne déciderons pas à votre place. Vous êtes les premiers concernés. C'est pourquoi nous passerons prochainement vous voir sur vos positions de travail. Ce jour-là dites clairement ce que vous souhaitez. Que la CFDT comme d'autres organisations syndicales signent la V1 bis ? Ou qu'elles laissent les stylos dans les étuis afin que ce soit la V0 qui s'applique ?**

## Pour la CFDT, ce sera bien vous qui déciderez !!!

**Syndicat CFDT SF3C 23, rue d'Alleray 75015 Paris** contact@cfdtsf3c.org